

Nous avons dans la province près de 6,000 écoles. Les inspecteurs donnant à chaque école qu'ils visitent trois ou quatre volumes à titre de récompense, on peut présumer que les heureux effets n'en sont guère considérables. Même la distribution de ces récompenses est quelquefois la cause de désagréments, comme le fait remarquer un inspecteur, M. Clérout :

" A combien d'ennuis, de désagréments, dit-il, sont exposées les institutrices ?
" Elles s'exposent même à perdre leur position en désignant tel élève comme méritant
" une récompense. Le plus souvent elles n'osent pas se prononcer, et l'inspecteur est
" obligé de récompenser l'élève le plus avancé qui n'est pas toujours l'élève le plus
" méritant."

En présence de résultats aussi peu satisfaisants, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux que les sommes votées chaque année par la législature pour acheter des livres de prix fussent employées à l'acquisition de dictionnaires, de livres d'histoire et de sciences, qui seraient distribués judicieusement par les inspecteurs aux écoles de chaque municipalité.

L'achat de ces livres appartiendrait au gouvernement, mais le choix en serait fait par les deux comités du Conseil de l'Instruction publique respectivement, comme il importerait qu'il en fût toujours ainsi dans les distributions de livres aux commissions scolaires.

L'INSPECTORAT

Je crois de mon devoir de signaler à l'attention de la législature les traitements peu rémunérateurs que reçoivent les inspecteurs d'écoles.

Ces fonctionnaires occupent dans la province une charge pleine de responsabilité. Ils sont les intermédiaires nécessaires entre les commissions scolaires et le département de l'Instruction publique et leurs devoirs sont multiples et importants. Sans leur inspection, le gouvernement ne pourrait connaître d'une manière satisfaisante si la loi scolaire est bien observée, si les sommes votées par la législature pour les fins de l'éducation sont fidèlement et judicieusement employées et si les commissaires d'écoles remplissent avec sagesse la charge qui leur est confiée.

Nous possédons actuellement quarante-trois inspecteurs d'écoles, dont neuf protestants et trente-quatre catholiques. A l'exception de quatre dont les salaires, pour des raisons spéciales, sont très minimes et ne dépassent point en moyenne \$250 chacun, ils reçoivent un traitement annuel variant de \$650 à \$1,000.

Leurs devoirs, l'automne, consistent à faire dans chaque municipalité scolaire, pendant deux jours consécutifs, des conférences pédagogiques aux instituteurs et aux institutrices de la paroisse. Ensuite, de janvier à juin, ils doivent inspecter toutes les écoles académiques, modèles et élémentaires de leur district et ont 150, 165, 180 et même 200 écoles à visiter.

Pour faire ces conférences et cette visite, les inspecteurs parcourent des distances considérables, les uns 700 milles, 800 milles et 1000 milles, d'autres 1200 milles, 1500 milles, 1600 milles et même 2000 milles. Ces longs voyages en toutes saisons de l'année entraînent des dépenses considérables soit pour voiture ou hôtellerie. Les frais de déplacement sont de \$225 à \$350 pour chacun des inspecteurs, de sorte qu'en les